

XLIII HALF MARATHON FIRENZE

4 AVRIL 2027

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Uisp Firenze organise la XLIII^e édition du Semi-Marathon de Florence le 04/04/2027.

Il y a 2 voyages :

1. « Semi-marathon » km 21.097 Compétitif :
2. Course NON compétitive de 10,50 km

« SEMI-MARATHON » km 21.097 COMPÉTITIF

1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA COURSE COMPÉTITIVE DE 21 KM

Les athlètes qui remplissent les conditions suivantes peuvent participer à l'événement :

1. Citoyens italiens et étrangers âgés de 18 ans (millième d'âge : 2007).
2. Athlètes italiens inscrits dans des clubs affiliés à l'UISP, à la FIDAL, à l'EPS reconnus par Coni.
3. Les athlètes italiens qui ne sont membres d'aucun club, dits « libres ».
4. Athlètes étrangers résidant en Italie.

La participation à des compétitions pour toutes les catégories ci-dessus est subordonnée à la possession d'un certificat médical d'aptitude sportive de compétition spécifique à l'athlétisme (les autres sports ou mentions tels que « course à pied », « triathlon », etc. ne seront pas acceptés).

Ce certificat doit être valable à la date de la course, délivré par les structures habilitées et sera vérifié et conservé en copie des documents d'inscription à l'événement de la société organisatrice pour la durée requise par le règlement de l'événement.

2 - UNIQUEMENT POUR LES ATHLÈTES ÉTRANGERS NON RÉSIDENTS EN ITALIE :

Les athlètes étrangers inscrits auprès de fédérations étrangères affiliées à World Athletics peuvent participer en présentant une carte de club valide au moment de la course ou, en cas d'absence de celle-ci, en remplissant le formulaire d'auto-déclaration d'adhésion approprié qui doit être téléchargé sur le portail d'inscription. [\[LINK 1\]](#)

Le certificat médical pour les étrangers non-résidents peut être délivré dans leur propre pays, mais TOUS les tests requis par la législation italienne doivent avoir été effectués :

1. *Médical;*
2. *Test d'urine complet ;*
3. *Électrocardiogramme au repos et après l'effort ;*
4. *Spirographie.*

Les certificats établis dans votre pays doivent être soumis à temps pour être validés au moins 10 jours avant l'événement en traduction en anglais ou en italien. L'organisation n'acceptera que les inscriptions reçues avec les formulaires originaux remplis de manière complète et lisible, accompagnés du paiement pertinent et de la documentation requise ci-dessus dans les délais fixés.

La participation à quelque titre que ce soit d'athlètes qui ne sont PAS INSCRITS et/ou qui ne possèdent

pas les conditions de santé requises (certificat médical de sport de compétition) n'est pas autorisée.

3 - NOMBRE DE PARTICIPANTS

Un maximum de :

- 5000 participants au Semi-Marathon de Florence 21.097 km.
- 1000 participants au 10 500 km non compétitif.

4 - INSCRIPTION

Il est possible de s'inscrire :

EN LIGNE sur le [site web de l'Endu.net](https://www.endu.net) où il sera possible de le faire jusqu'au **28 mars 2027 à 24h00**.

Il ne sera plus possible de s'inscrire après cette date.

OFFILINE uniquement pour les GROUPES D'ENTREPRISES en remplissant le formulaire excel mis à disposition par le Comité d'Organisation et en l'envoyant dans le format original (**ne pas convertir en pdf**) à l' [adresse e-mail hmfirenze@evodata.it](mailto:hmfirenze@evodata.it) accompagné d'une copie du paiement par virement bancaire.

IBAN : IT0600103002842000063251103 - BIC PASCITM1W24 au nom de UISP Comitato di Firenze.

Il sera possible de s'inscrire les 3 et 4 avril 2027 sur la Piazza S.Croce uniquement pour les non-compétitifs s'il reste des places disponibles.

Les 10 premiers de la catégorie masculine et les 10 premiers de la catégorie féminine de l'édition 2026 du HMF auront droit à une inscription GRATUITE.

5 - FRAIS D'INSCRIPTION AU SEMI-MARATHON 21 097KM

du 01/10/26 au 30/11/26	21,00 euros adhérents UISP / 27,00 euros autres
du 01/12/26 au 25/01/27	23,00 euros adhérents UISP / 28,00 euros autres
du 26/01/27 au 28/02/27	25,00 euros adhérents UISP / 33,00 euros autres
du 01/03/27 au 28/03/27	28,00 euros adhérents UISP / 35,00 euros autres
+ FRAIS DE COMMISSION	

Dans tous les cas, la date de paiement de la redevance prévaudra.

La participation d'athlètes qui ne sont pas inscrits et/ou qui ne sont pas inscrits et/ou qui ne reçoivent pas de paiement n'est pas autorisée.

6 - COLLECTION DOSSARDS ET DOSSARDS

Le retrait du dossard/pack de course peut être effectué :

Samedi 3 AVRIL 2027 de 10h à 20h au stand installé sur la Piazza S. Croce et dimanche 4 AVRIL 2027 de 7h à 8h30

Chaque athlète inscrit avant le 28/03/2027 aura le droit de faire imprimer son nom sur le dossard.

7 - L'INSCRIPTION VOUS DONNE DROIT À :

- Dossard
- Assurance et assistance médicale
- Pack de course contenant un maillot technique et des produits offerts par les sponsors
- Médaille officielle à tous les finishers pour les courses compétitives
- Service de massage
- 4 ravitaillements le long du parcours et ravitaillement final à la ligne d'arrivée
- Service de chronométrage www.endu.net

HALF MARATHON FIRENZE

Informazioni e iscrizioni gruppi: hmfirenze@evodata.it

8 - DÉPART

9h00 Lungarno della Zecca en une seule grille

À 8 h.15 sur la Piazza Santa Croce, il sera possible de participer à la formation de Fulvio Massini.

9 - SERVICES

- Sur la Piazza Santa Croce, le **service de massage** offert par le **Centre Zen de Florence** sera disponible.
- **Utilisation des vestiaires** non surveillés sans douches, en activité le dimanche 04 avril 2027 de 7h30 à 13h00 L'organisation ne sera en aucun cas tenue responsable de toute perte ou vol et n'effectuera donc aucun type de remboursement.

VESTIAIRES FÉMININS : Via delle Casine à l'école Pestalozzi. Prenez la Via San Giuseppe et tournez à droite la Via delle Casine.

VESTIAIRES HOMMES : Via San Giuseppe 7 au gymnase de l'école Vittorio Veneto. Marchez pendant 70 mètres le long de la Via San Giuseppe, qui se trouve à gauche de l'église de Santa Croce.

- **Toilettes** : Des toilettes chimiques seront mises à disposition dans les vestiaires et derrière les stands de la Piazza Santa Croce; elles devront être utilisées avec discrétion et respect, compte tenu de l'intérêt historique du site.
- **LE DÉPÔT DE SACS LÉGERS** sera possible aux stands spéciaux de la Piazza Santa Croce entre 8h00 et 13h00.

L'utilisation du sac fourni par l'organisation est obligatoire, qui doit être marqué de l'autocollant approprié de votre numéro de dossard.

L'utilisation du vestiaire public comme vestiaire est interdite. Veuillez ne pas laisser d'objets de valeur dans le service de vestiaire (nous ne sommes pas responsables du vol).

Les sacs, sacs à dos, valises, chariots, etc. ne seront PAS acceptés.

10 - SERVICE DE SANTÉ

En cours de route, le service de santé sera garanti par la **Croix-Rouge italienne**

11 - DURÉE MAXIMALE

Le temps maximum pour terminer la course est de 3 heures. Passé ce délai, l'organisation ne sera plus en mesure de garantir la fermeture complète des routes.

12 - CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage est automatique avec une PUCE JETABLE INSÉRÉE À L'INTÉRIEUR DU DOSSARD. La puce sera remise aux athlètes en même temps que le dossard et doit être portée sur la poitrine et être clairement visible.

13 - RAVITAILLEMENTS

Il y a 4 points de ravitaillement le long du parcours. À l'arrivée, rafraîchissement final sur la Piazza Santa Croce où **des produits sans gluten** seront disponibles.

14 - STIMULATEUR CARDIAQUE

Le service « pacemaker » est présent. Chaque « pacemaker » sera reconnaissable, avec le temps de référence marqué à l'arrière et une voile avec le temps de référence à la fin de la course signalée. Service par **Regalami un Sorriso ETS**.

Temps de référence du stimulateur cardiaque :

1h30' - 1h35' - 1h40' - 1h45' - 1h50' - 1h55' - 2h00' - 2,05' - 2h10' - 2h15'

15 - RESPONSABILITÀS DE CHAQUE ATHLÈTE

Le participant inscrit est responsable de la propriété et de la garde de son dossard, acquérant le droit d'utiliser tous les services mentionnés dans le présent règlement et communiqués ultérieurement.

Les concurrents ne peuvent en aucun cas altérer ou réduire le dossard en dissimulant des mots et/ou des symboles, sous peine de disqualification.

Ceux qui participent sans inscription régulière et sans numéro de dossard seront tenus responsables de tout dommage causé aux choses ou aux personnes, y compris eux-mêmes, et encourront également des sanctions sportives sous la compétence des organes de l'association.

1. Toute personne qui, sans inscription régulière, participe sans dossard, en plus d'être tenue responsable des dommages causés aux personnes ou aux biens, y compris lui-même, s'exposera à des sanctions sportives relevant de la compétence des organes disciplinaires de l'UISP et pourra être passible des sanctions pénales prévues pour le délit de « vol » (art. 624. du Code pénal).

2. Toute personne qui, sans inscription régulière, participe avec un dossard contrefait ou en tout cas non conforme à l'attribution, en plus d'être responsable comme indiqué ci-dessus, s'exposera à des sanctions sportives et, en outre, pourra être passible des sanctions pénales prévues pour le délit de « vol » (art. 624. du Code pénal), ou, à défaut, pour le délit de fraude (art. 640 du Code pénal).

Dans les cas a) et b), les participants peuvent être passibles des peines prévues pour le délit de « non-respect des dispositions de l'Autorité » (article 650 du Code pénal).

Les cas ci-dessus ne seront vérifiables qu'après vérification de la documentation photographique et/ou vidéo.

3. Il est interdit d'utiliser des appareils audio portables avec des écouteurs (iPods, lecteurs MP3, baladeurs, lecteurs CD, radio, téléphone portable, etc.) pour votre sécurité et celle d'autrui.

Vous devez être conscient de votre environnement à tout moment, ce qui inclut d'être capable d'écouter les avertissements/instructions verbaux de la police/des officiels de course ; ou le bruit des véhicules venant en sens inverse ou même les avertissements des autres participants à la course. d)

La participation avec des poussettes transportant des enfants ou des animaux n'est pas autorisée.

16 - IMPORTANT SUR LE PARCOURS

Les athlètes inscrits a la **Half Marathon Firenze 2026**, dans les différentes distances, sont informés que le magnifique parcours de la course serpente à travers la ville médiévale florentine et que le pavement en pierre, dans certaines sections, est inégal, nécessitant une attention particulière dans la course.

17 - RÉCLAMATIONS

Selon les règles du Règlement Technique de l'UISP, toute réclamation doit être soumise dans les 30 minutes suivant l'affichage des classements de la catégorie concernée.

Première instance : verbalement au juge d'arrivée.

Deuxième instance : par écrit au jury d'appel avec le récépissé du paiement des frais de plainte de 100,00 € (cette somme ne sera restituée que si l'appel est accepté). Le groupe des juges de compétition peut effectuer le contrôle de l'adhésion et de l'identité de l'athlète conformément aux dispositions du règlement de l'UISP.

18 - CONFIDENTIALITÉ

Conformément au texte consolidé sur la protection de la vie privée, le décret législatif 196/2003 et le règlement UE n° 2016/679 transposés dans l'ordre juridique interne par le décret législatif n° 101/2018, nous vous informons que les données personnelles collectées seront utilisées pour former la liste des participants, le classement, les archives historiques, les services déclarés dans le prospectus et les communications ultérieures. Le participant à la course déclare avoir pris connaissance des informations

publiées sur le site internet de la www.halfmarathonfirenze.it et la compilation du formulaire signé par le concurrent autorise les organisateurs à utiliser les données qui y sont indiquées et les images fixes et animées de chaque concurrent prises pendant la course. Le participant à la course déclare avoir pris connaissance des informations conformément à l'article 13 du Règlement 679/2016 publiées sur le site web de l'www.halfmarathonfirenze.it ou affichées aux bureaux d'inscription et la compilation du formulaire signé par le concurrent autorise les organisateurs à utiliser les données qui y sont indiquées et les images fixes et animées de chaque concurrent prises pendant la course.

19 - DROIT À L'IMAGE

En signant le formulaire d'inscription pour l'édition 2027 de **Half Marathon Firenze**, le participant autorise expressément l'organisation à utiliser gratuitement des images fixes et/ou animées représentant son image. Ce dernier doit être compris comme étant fourni pour une durée déterminée de 10 ans et sans limites territoriales, pour une utilisation dans des publications imprimées, en ligne et vidéo, y compris, à titre d'exemple et sans s'y limiter, du matériel promotionnel et/ou publicitaire réalisé sur tout type de support. L'organisation peut également céder à des tiers, à ses partenaires institutionnels et commerciaux, le droit d'utilisation prévu au présent accord.

20 - CESSION DU DROIT EXCLUSIF À L'IMAGE

Uisp Firenze se réserve le droit de fournir aux athlètes un service exclusif de vente d'images qui les représentent pendant l'événement. Sans préjudice du droit de chaque participant d'acquérir des images souvenirs de l'événement pour un usage privé et non commercial, il est interdit à quiconque – en dehors de l'Uisp Firenze ou des sujets avec lesquels il entretient des relations professionnelles et commerciales – d'acquérir, d'utiliser ou de diffuser des images des participants et de l'événement à des fins commerciales **ou pour toute autre forme d'exploitation directe ou indirecte** (telles que, mais sans s'y limiter, l'utilisation à des fins de promotion, d'autopromotion, de publicité, d'attraction de trafic vers des sites ou des canaux numériques, ou d'autres initiatives visant à obtenir un avantage économique ou de réputation).

En signant le formulaire d'inscription pour l'édition 2027 du **Half Marathon Firenze**, l'athlète cède exclusivement à l'Uisp Firenze le droit d'exploitation économique des images fixes ou animées le concernant, prises à l'occasion de sa participation au Semi-Marathon de Florence, sur tous supports visuels ainsi que sur le matériel promotionnel et/ou publicitaire produit et diffusé dans le monde entier et pendant toute la durée maximale prévue par la loi, règlements et traités en vigueur.

21 - SERVIZIO FOTOGRAFICO

La séance photo de **Half Marathon Firenze 2027** est vendue en exclusivité.

22 - DIVERS

La course se déroulera sur un parcours entièrement pavé et/ou pavé de pierres, fermé à la circulation et plat. Tous les participants à la course sont tenus de respecter le code de la route. Il est également strictement interdit d'être accompagné de vélos ou d'autres personnels non autorisés, sous peine de disqualification.

23 - NON-PARTICIPATION ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

En cas de non-participation, les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursables.

En cas de report de l'inscription à 2028, des frais de secrétariat de 10,00 euros seront exigés.

En cas de changement de nom, des frais de 10,00 euros seront exigés pour les frais de secrétariat.

24 - PRIX

Tous les participants au SEMI-MARATHON qui atteignent la ligne d'arrivée recevront la médaille officielle du Semi-Marathon de Florence immédiatement après la course dans l'aire d'arrivée.

Les classements seront affichés sur un panneau spécial sur la Piazza Santa Croce et publiés sur les chaînes du Semi-Marathon de Florence.

Aucune enveloppe ne sera remise indiquant l'ordre d'arrivée et les arrivées seront détectées par puce.

Les catégories suivantes seront décernées :

ABSOLUS POUR HOMMES

Les 20 premiers athlètes masculins absolus seront récompensés

FEMMES ABSOLUES

Les 20 premiers absolus seront attribués

VÉTÉRAN MASCULINS

Les 10 premiers anciens combattants seront récompensés

VÉTÉRANS FEMMES

Les 10 premiers anciens combattants seront récompensés

MÉDAILLE D'ARGENT HOMMES

Les 5 premières médailles d'argent masculines seront décernées

MÉDAILLE D'ARGENT FEMMES

Les 5 premières médailles d'argent féminines seront décernées

OR HOMMES

Les 3 premières médailles d'or masculines seront décernées

OR FEMME

Les 3 premières médailles d'or féminines seront décernées

ENTREPRISES AVEC NOMBRE DE PARTICIPANTS*

Les 5 premières entreprises ayant le plus de participants seront récompensées.

Le premier club recevra le Trophée « Mauro Pieroni ».

SCORING DES ENTREPRISES*

Les 5 premières entreprises ayant obtenu des points seront attribuées.

*Attention : les prix pour les clubs, les participants et les points ne sont pas cumulables.

IMPORTANT : Tous les prix seront remis directement sur la Piazza Santa Croce à l'arrivée de la course. Aucun autre mode de remise des prix n'est disponible.

KM 10,50 NON COMPÉTITIF

1 - NOMBRE DE PARTICIPANTS

Un maximum de 1500 participants est admis.

2 - FRAIS D'INSCRIPTION NON COMPÉTITIFS 10.50 KM

du 12/10/2026 au 28/03/2027 EN LIGNE 8,00 euro + frais de commission

Après cette date, le 28.03.2027, les inscriptions seront possibles, dans la limite des places disponibles, directement sur la Piazza Santa Croce (3 et 4 avril 2025) UNIQUEMENT pour la course NON compétitive.

3 - PACK COURSE NON COMPÉTITIF 10.50 KM

Chaque athlète inscrit à la COURSE NON COMPÉTITIVE DE 10 KM recevra le PACK DE COURSE OFFICIEL contenant :

T-shirt officiel en coton HMF

4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION pour la distance NON COMPÉTITIVE 10.50 Km

Les athlètes qui remplissent les conditions suivantes peuvent participer à l'événement :

1. Citoyens italiens et étrangers âgés d'au moins 16 ans (année d'âge : 2010).
2. Possession d'un certificat médical d'aptitude sportive NON compétitive valable à la date de la course, délivré par les installations habilitées, qui sera vérifié et conservé en copie des documents d'inscription par la société organisatrice pendant toute la durée de l'événement.

5 - POUR LES ATHLÈTES ÉTRANGERS non résidents en Italie :

1. Les athlètes étrangers inscrits auprès des fédérations étrangères affiliées à World Athletics en présentant une carte de club valide au moment de la course et en fournissant le formulaire approprié pour l'auto-déclaration d'adhésion au HALF MARATHON FLORENCE [\[LINK 2\]](#).
2. Les athlètes étrangers non inscrits qui ont l'intention de participer à l'événement doivent fournir une certification valide selon les dictats de la loi en vigueur (décret ministériel du 24 août 2013 et ajouts au décret du 8 août 2014) effectuée en Italie ou alternativement dans leur pays d'origine, avec le CERTIFICAT DE SANTÉ approprié fourni par l'organisation, signé et tamponné par leur médecin : [\[LINK 3\]](#)

Les certificats établis dans votre pays doivent être présentés à temps pour être validés au moins 10 jours avant l'événement en anglais ou en italien.

6 - ÉCHEC DU SEMI-MARATHON DE FLORENCE

Si la course est annulée, déplacée à une autre date et/ou, en tout état de cause, non réalisée pour des raisons non dépendantes et/ou non imputables à la volonté des organisateurs, y compris la révocation de l'autorisation d'effectuer par les organismes publics compétents, pour quelque raison que ce soit, le participant n'aura rien à réclamer au Half Marathon Firenze ou à d'autres co-organisateurs, pas même à titre de remboursement des frais encourus et de ceux encourus lors de la validation de l'inscription à l'application l'enregistrement également comme renonciation à toute demande d'indemnisation et/ou d'indemnisation et/ou à toute demande de réintégration et/ou de satisfaction de tout préjudice financier subi et subi.

L'organisation vérifiera la possibilité d'un transfert gratuit à l'année suivante (2028)

6 - NON-PARTICIPATION

En cas de non-participation à la course, les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursables.

HALF MARATHON FIRENZE

Informazioni e iscrizioni gruppi: hmfirenze@evodata.it

Cependant, l'athlète ne pouvant participer à la course se verra proposer deux alternatives à communiquer à l'organisation strictement avant le 30 mars 2027 :

1-transférer l'inscription au 44^e **Half Marathon Firenze 2028** moyennant le paiement d'un supplément de 10 € pour les frais de secrétariat. Il est possible de profiter de la facilitation du transfert à l'édition de l'année suivante une seule fois.

2- Transférer l'inscription à une autre personne moyennant le paiement d'un supplément de 10 € pour les frais de secrétariat et le retour de la lettre de confirmation reçue. La personne inscrite en tant que remplaçant doit remplir le formulaire d'inscription à partir de zéro avec toutes les informations personnelles, les données relatives à l'adhésion et la présentation du certificat médical. Un nouveau numéro de dossard sera attribué et sera disponible pour le moment.

7 - COMMENT ATTRIBUER LE NUMÉRO DE DOSSARD

L'attribution du dossard aura lieu sur la base de la date de réception de l'inscription avec paiement.

8 - PECTORAL

Le dossard est personnel et il est interdit de l'échanger avec d'autres concurrents, sous peine de disqualification.

Le dossard doit être attaché au maillot avec lequel vous concourez, devant et de manière bien visible. Les écrits ne peuvent en aucun cas être dissimulés, sous peine de disqualification.

9 - DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

En signant le formulaire d'inscription, l'athlète déclare connaître et accepter le règlement du 43^e Semi-Marathon de Florence, publié sur le site www.halfmarathonfirenze.it. Il déclare également expressément sous sa propre responsabilité, non seulement qu'il a déclaré la vérité (art. 2 loi 04/01/1968 n° 15 telle que modifiée par l'art. 3 alinéa 10 loi 15/05/1997 n° 127), mais d'exonérer les organisateurs de toute responsabilité, tant civile que pénale, pour les dommages aux personnes et/ou aux biens causés par lui ou provenant de lui.

10 - DERNIERS AVERTISSEMENTS

L'organisation du **Half Marathon Firenze** se réserve le droit, si nécessaire, de modifier le présent règlement.

Toute modification des services, des lieux et des horaires sera dûment communiquée aux athlètes inscrits par publication sur le site web www.halfmarathonfirenze.it.

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent règlement, les règles techniques, réglementaires et statutaires de la Uisp.